

# POUR UNE CARTE ÉLECTORALE ÉQUITABLE

Commentaires sur la nouvelle proposition de carte  
électorale de la Commission de la représentation  
électorale du Québec

présentés par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

juin 2008



Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain

Board of Trade of Metropolitan Montreal

## **Préambule**

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

## **Introduction**

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain tient à souligner l'intérêt qu'elle accorde au processus de révision de la carte électorale du Québec. En effet, la Chambre est d'avis qu'il existe des liens importants entre la participation des citoyens au processus électoral, le fonctionnement des institutions et la santé du système politique du Québec. Le processus de révision de la carte électorale est une occasion de renforcer ces liens.

À cet égard, pour la Chambre, il est important de se rappeler qu'une démocratie en santé est le résultat d'un équilibre fragile entre la participation collective des citoyens et la perception que chacun, individuellement, peut avoir une influence sur le résultat. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les élections les plus chaudement disputées sont celles où l'on remarque le plus haut taux de participation : chaque vote peut *effectivement* faire une différence.

Ainsi, dans le cadre d'une élection, la notion d'équité entre le vote de chacun est cruciale pour que son résultat soit perçu comme juste et légitime. Et le danger est là : si l'exercice démocratique commence à être perçu comme étant trop favorable à l'un par rapport à l'autre, la légitimité cède rapidement sa place au cynisme, à la méfiance et, ultimement, à la désaffection.

C'est donc dans l'optique de favoriser la santé des institutions démocratiques du Québec – et plus spécifiquement avec la préoccupation de renforcer la notion d'équité entre le vote de chacun – que nous présentons nos commentaires sur la proposition préliminaire de refonte de la carte électorale du Québec de la Commission de la représentation électorale (CRÉ) – déposée à l'Assemblée nationale, le 12 mars dernier, et soumise aujourd'hui à la consultation publique.

Il va sans dire que ces commentaires représentent la suite logique et cohérente des observations formulées par la Chambre lors de la précédente consultation qui a mené à l'adoption de la carte électorale présentement en vigueur. À cette occasion, nous exprimons notre désaccord profond avec une carte électorale qui, en plus de présenter des déséquilibres importants dans la taille des différentes circonscriptions électorales à travers la province, avait pour effet de conférer à la métropole une représentation à l'Assemblée nationale bien inférieure à son poids démographique. Cela nous apparaissait d'autant plus déplorable que la région métropolitaine de Montréal représente pratiquement 50 % de la population du Québec et de son produit intérieur brut, en plus d'être responsable d'environ 70 % des exportations internationales québécoises. Ainsi, par son statut de moteur économique, nous considérons qu'il est essentiel que la grande région de Montréal ait une représentation à l'Assemblée nationale qui reflète le mieux possible le poids de sa population.

### **1. La nouvelle carte électorale proposée : une amélioration importante**

Pour ces raisons, la Chambre est d'avis que la carte électorale présentement en vigueur et faisant l'objet de la révision est loin de favoriser la perception d'équité entre le vote de chaque électeur. En effet, la carte actuelle comporte de trop nombreuses instances où le poids du vote d'un électeur est fortement influencé par la circonscription où il exerce son droit de vote. Ainsi, la Chambre s'inquiète de la présence d'écarts importants dans le nombre moyen d'électeurs par circonscription électorale au Québec. Même en

excluant de nos calculs les deux circonscriptions d'exception reconnues – Îles-de-la-Madeleine et Ungava –, les circonscriptions électorales au Québec ont actuellement un nombre d'électeurs qui, en moyenne, est inférieur ou supérieur de 14,31 % au nombre d'électeurs moyen de 45 207 (c'est-à-dire, plus ou moins 6 467 électeurs). Comme en fait foi le Tableau 1, la population électorale dans 42 % des comtés du Québec présentait en 2007 un écart positif ou négatif de plus de 15 % avec la population électorale moyenne. Dans 20 circonscriptions, cet écart était même de 25 % ou plus.

Évidemment, nous reconnaissons que l'application d'une carte électorale « parfaite » dans laquelle le poids du vote de tous les électeurs du Québec serait identique est purement irréalisable. Cependant, là où il y a déséquilibre, iniquité et où la représentativité n'est plus respectée, c'est lorsqu'il subsiste des écarts très significatifs entre le nombre d'électeurs d'une région à une autre, comme c'est le cas avec la carte électorale actuellement en vigueur.

Écarts	Carte électorale en vigueur population 2007		Carte électorale proposée population 2007	
	Circonscriptions	% du total	Circonscriptions	% du total
± 15 % et plus	<b>52</b>	<b>41,6 %</b>	<b>28</b>	<b>22,4 %</b>
± 25 % et plus	<b>20</b>	<b>16 %</b>	<b>2</b>	<b>1,6 %</b>

La perception d'équité est d'autant plus mise à mal dans la carte électorale actuelle que les écarts positifs et négatifs tendent à se manifester en des endroits clairement identifiables. Ainsi, c'est surtout dans les régions éloignées que se retrouvent les circonscriptions dont le nombre d'électeurs est de 15 % ou plus *inférieur* à la moyenne. À l'inverse, c'est dans les régions comprenant une agglomération urbaine ou situées en périphérie immédiate d'une telle agglomération que l'on retrouve les comtés ayant un nombre d'électeurs s'éloignant de plus de 15 % *au-dessus* de la moyenne, ce qu'illustre le Tableau 2. C'est d'ailleurs pourquoi la Chambre considère que la région métropolitaine, prise au sens large, est sous-représentée dans la carte électorale actuelle. En 2007, on retrouvait dans la région métropolitaine de Montréal plus d'une douzaine de circonscriptions qui comptaient plus de 52 000 électeurs, soit un écart supérieur à la moyenne québécoise du nombre d'électeurs par circonscription de plus de 15 %.

Pour la Chambre, ne pas réformer rapidement la carte électorale comporte donc le risque d'étirer la perception d'équité jusqu'au point de rupture. Aussi, nous nous inquiétons de la capacité du système politique du Québec à fonctionner avec cohésion si l'on ne se soucie pas davantage de sa représentativité. Voilà donc pourquoi la Chambre accueille très favorablement la nouvelle proposition de carte électorale, puisqu'elle tient compte davantage du mouvement de la population et qu'elle propose des changements en conséquence. D'emblée, il nous apparaît plus que salutaire de réduire l'écart moyen, positif ou négatif, du nombre d'électeurs par circonscription de 6 467 à 4 345, et donc de le faire passer sous la barre des 10 % (9,6 % précisément)<sup>1</sup>. Il s'agit là d'un premier signe que la nouvelle carte électorale est mieux équilibrée.

Dans la même veine, nous saluons les ajustements qui permettent de confirmer à deux le nombre de « circonscriptions d'exception » dont le nombre d'électeurs présente un écart de plus de 25 % à la moyenne québécoise (Tableau 1). Selon les données de la population électorale au 30 novembre 2007, 20 circonscriptions sur 125 sont actuellement en situation d'exception. Il était particulièrement important de corriger cette situation. Avec deux circonscriptions d'exception, il est juste de dire que celles-ci « confirment les règles » de représentativité de notre système électoral. Toutefois, quand les situations d'exception sont au nombre de vingt et qu'elles sont si nombreuses qu'elles n'ont plus rien d'exceptionnel, elles ont pour effet de discréditer plutôt que de confirmer les règles en place.

1. Encore une fois, nous avons exclu pour ce calcul les circonscriptions d'Ungava et des Îles-de-la-Madeleine.

Dans une perspective montréalaise, nous constatons également que la carte électorale proposée fait en sorte que la région métropolitaine de Montréal trouve globalement des écarts moyens d'électeurs qui se rapprochent davantage de la moyenne provinciale. D'ailleurs, avec la proposition de redécoupage, le nombre de circonscriptions possédant un écart positif d'électeurs de plus de 15 % de la moyenne provinciale dans les régions comprises en tout ou en partie dans la grande région métropolitaine de Montréal diminue significativement (de 20 à 11, cf. Tableau 2). Les ajustements apportés en Montérégie, dans Laurentides-Lanaudière et à Laval, avec l'ajout dans chacun des cas d'une nouvelle circonscription, constituent donc une amélioration appréciable.

<b>Tableau 2</b>						
<b>Répartition régionale des circonscriptions présentant une population inférieure ou supérieure de plus de 15 % à la moyenne de 45 207 électeurs</b>						
	Carte électorale en vigueur population 2007			Carte électorale proposée population 2007		
	Circonscriptions			Circonscriptions		
Régions	Total	Nombre - 15 %	Nombre + 15 %	Total	Nombre - 15 %	Nombre + 15 %
3.1 Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	4	3		4	2	
3.2 Bas-Saint-Laurent	3	2		2		
3.3 Capitale-Nationale	11	1	4	11	1	
3.4 Chaudière-Appalaches	8	4		7		
3.5 Côte-Nord	2	2		2	2	
3.6 Estrie -- Centre-du-Québec	9	3	2	9		2
3.7 Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	5	5		4	3	
3.8 Île-de-Montréal	28		1	28		2
3.9 Laurentides-Lanaudière	14		8	15		3
3.10 Laval	5		4	6		2
3.11 Mauricie	5	3		5	2	
3.12 Montérégie	21		7	22	2	4
3.13 Outaouais	5		2	5		2
3.14 Saguenay – Lac-Saint-Jean	5	1		5	1	
<b>Totaux</b>	<b>125</b>		<b>52</b>	<b>125</b>		<b>28</b>

## **2. La carte électorale : un outil démocratique et non de développement économique**

La nouvelle carte électorale proposée, la Chambre tient à le reconnaître, impose à certaines régions du Québec des changements importants. Cela étant dit, dans la mesure où ceux-ci sont le reflet de l'évolution objective des mouvements de population, la Chambre persiste à croire qu'ils demeurent justifiés.

À cet égard, nous croyons important de répondre à l'un des arguments souvent invoqué pour justifier dans certaines régions le maintien d'une représentation à l'Assemblée nationale proportionnellement supérieure au poids de leur population électorale : la nécessité de soutenir le développement économique dans les régions que l'éloignement géographique défavorise.

Pour la Chambre, la refonte de la carte électorale est l'occasion de réaffirmer cette réalité toute simple : le développement économique et la démocratie sont deux choses bien différentes. Ainsi, la carte électorale n'est pas et ne devrait pas être un outil de développement économique.

En effet, aussi important et louable que soit l'objectif de contribuer au développement de toutes les régions du Québec, la représentation électorale n'est pas un moyen efficace pour l'atteindre. Dans le cadre d'une élection, la notion d'équité entre le vote de chacun est cruciale pour que son résultat soit perçu comme juste et légitime. Or, nous ne croyons pas que l'exercice démocratique, s'il favorise trop l'un par rapport à l'autre, servirait la cause du développement régional si, justement, les politiques et décisions gouvernementales mises en place pour y contribuer en venaient à faire l'objet d'un scepticisme et d'un cynisme très prononcés.

En matière de développement, il faut se rappeler que les régions, la capitale et la métropole connaissent *toutes* des défis aussi majeurs que différents. Malgré ces différences, nous serons mieux placés pour relever ces défis si nous travaillons ensemble, en toute complémentarité. Plutôt que d'entretenir les rivalités, il faut valoriser nos points communs, à commencer par notre appartenance à la même démocratie. Dans ce contexte, la Chambre croit qu'il ne serait dans l'intérêt de personne – pas même des régions éloignées – de trop calibrer notre démocratie au point de nous faire douter de son équité.

Et pour cette raison, nous croyons que le Québec en entier serait gagnant si était adoptée la nouvelle carte électorale proposée par la CRÉ.

